

Fête nationale dans la commune de Cormeilles-en-Vexin. (25 avril.). 1848.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).





53

Lb 1305.

# **FÊTE NATIONALE**

**DANS LA COMMUNE**

**DE CORMEILLES-EN-VEXIN.**



Le vingt-cinq avril mil huit cent quarante-huit, la commune de Cormeilles était appelée à se rendre au chef-lieu du canton, pour y déposer son vote en faveur des Candidats choisis par elle pour l'Assemblée Nationale.

250 Electeurs se trouvaient réunis, dès 6 heures du matin, sur la place publique, drapeau et tambour en

1848

tête. A l'exception de quelques vieillards que l'âge ou les infirmités retenaient chez eux, tous les Citoyens avaient répondu à l'appel.

Au premier son de caisse, la double file s'ébranla, et marchant en ordre militaire, se dirigea vers Marines. Arrivés sur la place où se trouve planté l'Arbre de la Liberté, tous les Electeurs ayant formé le cercle, levèrent en l'air leurs chapeaux et saluèrent l'Arbre verdissant du cri de *vive la République* ! Ensuite la colonne monta à l'Hôtel de Ville pour y déposer son vote, puis reprenant le chemin de Cormeilles, elle fit de nouveau le tour de l'Arbre de la Liberté, en répétant le même salut, *vive la République* !

A l'entrée de Cormeilles, un malheur bien déplorable est venu porter la désolation dans l'âme de tous les Electeurs qui avaient médité, le long du chemin, une fête splendide qui ne devait se terminer qu'à minuit. Un vieillard respectable, le citoyen Charlemagne Quentin, âgé de 70 ans, tomba dans les rangs, frappé d'apoplexie foudroyante. On s'empressa autour de lui, on lui prodigua tous les soins, mais ils furent inutiles, il était tombé pour ne plus se relever.

La joie, qui tout-à-l'heure brillait sur tous les visages,

avait fait place à une tristesse profonde; en voyant mourir au milieu d'eux ce vieillard, chacun des Electeurs crut perdre un frère bien-aimé. La musique qui était venue à la rencontre des Electeurs se taisait, le silence régnait partout.

Cependant la tête de la colonne avait atteint l'Arbre de la Liberté, auprès duquel des rafraîchissements étaient servis. Bientôt, sur un signal donné, tous les Electeurs formèrent le cercle, et le Maire se plaçant au pied de l'Arbre, parla à peu près en ces termes aux Electeurs :

« Nous venons de perdre un de nos concitoyens; Char-  
« lemagne Quentin est mort dans nos rangs. Nous ne  
« pouvons plus rien pour lui, mais je vous engage tous,  
« Citoyens, à venir au secours de sa veuve. Elle est pau-  
« vre, vous le savez; une aumône en sa faveur sera plus  
« utile que des larmes qui ne répareront jamais la perte  
« quelle vient de faire.»

Le curé, qui était venu annoncer au maire la mort du citoyen Quentin, auprès duquel il avait couru au premier bruit de l'événement, dit à son tour :

« Messieurs les Électeurs, il est un moyen de nous faire  
« pardonner nos réjouissances par une famille dans les  
« pleurs; c'est que vous promettiez tous d'assister au  
« convoi du frère que nous venons de perdre. Puisque  
« nous n'avons pu rien faire pour le sauver de la mort,  
« prions tous pour le repos de son âme. C'est en reve-  
« nant, comme nous, de servir la Patrie qu'il a succombé;  
« il est bien juste que nous lui rendions tous les hon-  
« neurs que mérite un véritable patriote. Promettez-moi  
« donc, je vous en prie, Messieurs, d'accompagner le  
« corps de Charlemagne Quentin à sa dernière demeure. »

A ces mots tous les bras se levèrent comme pour un ser-  
ment solennel, et « Nous le promettons » fut la réponse  
générale. Alors la fête commença.

Était-ce instinct ou hasard, je ne sais, mais l'air qui  
fut chanté après les dernières paroles du prêtre, par une  
vingtaine des plus jeunes Electeurs, fit une profonde im-  
pression sur bien des âmes.

**Mourir pour la Patrie,**

**C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.**



Telles sont les paroles qui réveillèrent les échos après la mort du citoyen Charlemagne Quentin.

Pendant ce chant patriotique les rafraichissements sont servis dans les rangs, où règne l'ordre le plus admirable. Mais chacun brûle d'aller porter la joie dans tous les quartiers du village. On se remet en marche, en faisant toutefois des haltes chez les officiers de la Garde Nationale, le Président du Comité Électoral, le Maire, l'Adjoint et d'autres citoyens, puis on retourne à l'Arbre de la Liberté, où une surprise des plus touchantes attend les Electeurs.

Sur deux tabourets sont assis deux vieillards vénérables, les plus anciens du village. Les citoyens Larue Charles Paschal, âgé de quatre-vingt-deux ans, et Foubert, marin, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Devant eux est un Garde National en faction, l'arme au bras.

Dès que l'on aperçoit ces vieillards, les yeux fixés sur le feuillage naissant de l'Arbre de la Liberté, et s'entretenant sans doute des nouvelles destinées de la France, des battements de mains, des cris frénétiques de Vivent nos anciens ! se font entendre de toute part; on rompt les rangs, on court

entourer ces braves citoyens, on place au milieu d'eux le drapeau de notre jeune République, on les fête, on les complimente, on les appelle les vénérables Dupont (de l'Eure) de Cormeilles, on les proclame les présidents de la fête. L'émotion est à son comble et produit des effets incroyables. Il faut que là, devant ces vieillards vénérables, au pied de l'Arbre de la Liberté, la sainte devise de la République se traduise par des faits. La Liberté et l'Égalité avaient régné depuis le matin dans toute leur beauté. Riches et pauvres, maîtres et serviteurs, s'étaient confondus. Il n'y avait eu de privilège pour personne, mais seulement du respect pour tous. En cet instant solennel, la fraternité va faire des prodiges. Des ennemis se réconcilient publiquement. Chacun avoue ses torts et ne réclame que l'oubli du passé. L'ère nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui doit faire des hommes nouveaux. On déclare anéanties toutes les anciennes rancunes. On se serre la main, on se jure une amitié sincère, éternelle. La franchise la plus parfaite préside à ces réconciliations, elle se lit dans les yeux, elle se dévoile par l'émotion. Tous les spectateurs sont attendris. Tous s'écrient : Vive la Fraternité ! vivent les amis ! plus de haine ! vive la paix ! vive l'union dans Cormeilles ! Et voilà que des hommes qui la veille étaient en désaccord, se donnent le bras, parcourent tous

les groupes, montrant pour leur réconciliation combien ils sont Républicains sincères, puisqu'ils font une si belle application du mot *Fraternité*.

Cependant chacun plie sous le poids des émotions qui se succèdent depuis le matin. C'est que l'homme n'est pas aussi fort à supporter la joie qu'il l'est à souffrir la douleur. Il fallait un moment de trêve, le repos était devenu nécessaire. On se sépara pour se retrouver le soir au bal de la Fraternité, donné par l'Adjoint au Maire; bal qui couronna ce jour le plus beau qu'ait jamais vu la commune de Cormeilles.

Autant la fête du 25 avril avait été joyeuse, autant la cérémonie qui réunissait les Electeurs de Cormeilles, le 27, était imposante et lugubre. Du plaisir à la douleur il n'y a qu'un pas, et ce pas l'homme le franchit tous les jours. S'il éprouve dans sa vie quelques instants de bonheur, il ne peut pas oublier qu'il a été condamné, dès sa naissance, à la peine et à l'affliction. Il faut même qu'il partage celle de ses semblables, car il ne lui est pas



permis d'être insensible : Il n'y a que le soleil,

Vieux témoin des malheurs de la terre,

LAMARTINE.

qui éclaire impassible les scènes de la joie, comme les spectacles de la douleur.

Fidèles à leur parole, tous les Electeurs se trouvaient réunis en habits de deuil, sur la même place qui deux jours auparavant avait été témoin de leurs réjouissances. Le Maire et l'Adjoint en écharpe, les Officiers de la Garde Nationale en grande tenue, les Pompiers en uniforme; un peloton de Garde Nationale armée accompagnèrent le clergé.

A la porte d'une pauvre chaumière, on voyait le cercueil qui renfermait la dépouille mortelle de Charlemagne Quentin; à côté une vieille femme éplorée priait. Le dra-

peau qu'avait suivi deux jours auparavant le citoyen auquel on allait rendre les derniers devoirs, ombrageait son cercueil. Une foule considérable, attirée, non pas comme aux convois des grands, par des invitations pompeuses, mais par le sentiment de la fraternité qui n'est autre que la charité chrétienne, suivit à l'Église cette bière que les Pompiers s'étaient fait gloire de porter. Pendant le service le recueillement le plus profond régnait chez tous les assistants. Une quête en faveur de la veuve fut faite par le Capitaine de la Garde Nationale. Cette quête jointe à l'offrande rappellera longtemps encore à cette pauvre femme l'intérêt que tous les habitants prirent à sa douleur et à sa misère.

---

Lorsque plus tard on jettera les yeux sur ce faible exposé d'une fête nationale, on ne sera pas fâché d'y retrouver des noms qui rappelleront un parent ou un ami. C'est pourquoi nous allons indiquer :

**Les Membres du Conseil municipal, du Comité électoral et les Officiers de la Garde Nationale.**

**CONSEIL MUNICIPAL :**

**MM. Vaugon Jean-Baptiste, Maire ; Hamot Jean-Baptiste, Adjoint ; Aubry Jean-Louis, Fournier François, Maître François, Vautier Michel, Vion Stanislas, Jullien Alexandre, Duthuin François, Caillet Noël, et Chéron Pierre-Nicolas.**

**COMITÉ ÉLECTORAL :**

**MM. Godet Louis dit Lubin, Président ; Hudelot Claude, Secrétaire ; Maître François dit Cadet, Hollande Simon, Soret Jean-Baptiste, Bouillant Antoine François, Aubry Jean-Louis, Gaudré Jean-Louis, Hamot François, Hamot Jean-Baptiste, et Vaugon Jean-Baptiste.**

**OFFICIERS DE LA GARDE NATIONALE :**

**MM. Vion Stanislas, et Buquet Jean-Louis, Capitaines;  
Maître Ferdinand et Godet Julien, Lieutenants;  
Duthuin Théodore et Guillard Bernard, sous-  
Lieutenants; Gacel Jules, notaire, sergent-major;  
Meunier Louis, sergent-fourrier; Leroux, curé de la  
paroisse.**











